Mauvourit (du).
FRC.2
2276
Cox
Frc
2929

LE TRIBUN DU PEUPLE, AU PEUPLE.

A PARIS.

1788.

THE NEWBERRY LIBRARY

LE TRIBUN
DU PEUPLE,
AU PEUPLE.

FRANÇAIS, je n'ai point de mission ; je n'écris point pour les factieux, les brouillons et les oisifs ; je parle en Citoyen pénétré d'amour pour sa Patrie, et l'on dira que je suis un vil instrument du despotisme !

Est-il pour, est-il contre ? Cette question équivalente à celle de la prévention religieuse, (de quelle religion est-il ?) décidera dans le pays latin, à la porte Saint Antoine, et chez de Senne, au Palais-Royal, de mon succès ou de mon infortune.

Si je suis vendu, et c'est la supposition de tout Écrivain, l'Abbé me trouvera trop entreprenant ; le Magistrat me déchirera dans sa fureur ; l'Agioteur, si je suis inutile à sa spéculation, me perdra ; le fat me tronquera ; la précieuse en droit public me torturera ; les Tribus des Enquêtes, des Aides, et des Châtelets récalcitrants, me mettront en pieces comme un criminel de lese-robinocratie, au premier chef. Dévoué à la mort de l'oubli, si je n'ai pas l'honneur d'être brûlé par la Bazoche, (1) je n'aurai point, à ma triste agonie, la foible consolation de prêter une de mes phrases aux Grands-Augustins, qui sont, à ce qu'on dit, dans une grande

(1) Tribunal composé des plus vils Calotins du Palais ; le Roi de la Bazoche et le Roi des Ribauds étoient deux grands Souverains de Paris ; l'un étoit le Prince des Ecrivassiers ; l'autre celui des Prostituées. Cette Cour du Roi Pétaud fait presque toujours alliance offensive et défensive avec les laquais du Parlement et la canaille du Pont-au-Change.

détresse. Eh ! si j'étois connu !.... Mais depuis le 8 Mai nous sommes en pleines vacances, malgré la classe du Parlement séant à Toulouse. (1) Il n'y a plus de *Quise*, de *Seize*, et de *Confrairies rouges et noires*; (2) il y a sûreté pour l'Écrivain.

Ah ! si j'avois le bonheur d'éveiller la Nation sur ses véritables intérêts, d'être son Tribun par ma voix, son défenseur par mes écrits ; de laver de mon sang la rouille féodale dont ses mains industrieuses sont encore souil-

---

(1) Le Parlement de Toulouse qui souffre toujours la procession du 10 Mars, en honneur du massacre de quelques mille citoyens égorgés par son intolérance, qui fit décapiter un nommé Rapin, revêtu du caractere d'envoyé du Roi ; qui roua vif le vieillard Calas, ce Parlement a été enfin mis en vacances par des lettres de cachet. Dieu lui fasse paix !

(2) Il y en aura, mais plus soumises et plus tolérantes. Les Présidiaux et les Bailliages n'osent accepter, parce qu'ils ont peur de la révolution de 1774 ; mais heureusement le Roi est décidé à n'avoir plutôt pas de Justices, que de souffrir les Corps d'injustice exister.

lées ; de hâter la destruction d'un vasselage déshonorant, de la délivrer de l'oppressive tyrannie de ses Aristocrates, de l'élever à la majesté de premier Peuple de l'Europe, je regarderois de mon char de victoire la rage de quelques castes ambitieuses, de cet œil dont le Romain triomphateur voyoit les pleurs des Regas vaincus ; je n'en monterois que plus fier et plus tranquille au Capitole de la liberté ; j'y serois sous le bouclier de mon Roi.

Quelle est la Nation Française ?

C'est une portion d'hommes la plus utile et la plus nombreuse, qui, depuis Breunus jusqu'à la Fayette, n'a cessé de remplir l'univers du bruit de ses exploits militaires et de sa générosité ; c'est ce Peuple qui, après avoir gémi quatre siecles sous le joug des Moines et des Brigands, fut réintégré dans le premier droit de la nature par ses Rois bienfaisants ; c'est ce dernier de tous les ordres, pépi-

nière des deux autres, qui, depuis le berceau de la Monarchie jusqu'au plus haut période de sa splendeur, n'a cessé d'être écrasé dans ses foyers, par ceux-là même auxquels il cédoit l'honneur de ses victoires, par ceux-là qu'il enrichissoit. C'est cette classe toujours active et laborieuse, toujours enchaînée, toujours avilie, qui, lasse enfin de tant d'opprobres, a connu sa vigueur, sa puissance, et le droit qu'elle a de les employer.

Le FRANÇAIS a osé dire à ses Prêtres : Pourquoi nous avez-vous laissé charger de fers ? Pourquoi, loin de nous éclairer sur la tyrannie des Seigneurs, nous ordonniez-vous, au nom de Dieu, de la souffrir ? Pourquoi serriez-vous, sur nos yeux trompés, le bandeau de la servitude ? Pourquoi nous faisiez-vous vos serfs, en nous inspirant la terreur de la fin du monde ? Pourquoi vous borniez-vous à des secours spirituels, tandis

que cloués par les maux, la douleur et l'avilissement, sur le sol ravi par l'imposture à la stupidité, nous invoquions une pitié inaccessible, une mort trop lente à frapper? Pourquoi Ministres d'une religion douce, étiez-vous plus exigeants, plus insensibles, plus cruels que les Seigneurs Laïques?.... (1)

C'est que vous nous considériez comme un vil bétail, comme une espece faite pour supporter votre despotisme déshonorant. Les Souverains, (2) les Grands Vassaux vous acca-

(1) L'oppression des Moines de Saint Claude est la preuve la plus moderne du mépris avec lequel les gens d'Eglise traitoient l'espece humaine. Où a-t-elle été plus dégradée que dans les Abbayes? Les usements des contrées gouvernées par les Ecclésiastiques, sont des monuments révoltants de servitude.

(2) Un tiers des biens de la France, et ils refusent leur contribution; les gens d'Eglise ont rendu déserts les lieux qui leur sont soumis. Les deux tiers de l'Anjou appartiennent à l'Eglise. Saint Eloi, Evêque de Noyon, disoit, au septieme siecle, celui-là est bon Chrétien..... qui donne une partie de

bloient de dotations, ce n'étoit pas assez ; vous en extorquiez des individus : (1) vous deviez tout envahir, si les yeux des Rois et des Peuples n'avoient été dessillés par la raison et vos déréglements. (2) Voilà le solide fondement de votre exemption de contribuer, avec la Nation, à la libération de sa dette ! Voilà l'origine de

---

son travail à Dieu, qui peut répéter le *Credo* et la priere du Seigneur, racheter son ame de l'enfer, parce qu'il est riche.

(1) Les donations à l'Église ont souvent eu pour motif la crainte de la fin du monde annoncée dans les Prêches. Les Chartes de cette espece commencent : *adveniente fine mundi, ego Huicmardus, etc. pro remedio animæ meæ ; ego Josephus, etc.* Du Cange cite une Charte qui prouve combien le Clergé favorisoit ces donations, *vigens magis esse servus Dei quàm sæculi libertus, firmiter credens et sciens quod servire Deo, regnare est, summaque ingenuitas sit in quâ servitus comparabatur Christi, etc.*

(2) Un très-ancien Auteur, Alanus disoit du Clergé de son temps : *potius dediti gulæ quam glossæ, potiùs colligunt libras quam libros ; libentiùs intuentur Martham quam Marcum ; malunt legere in Salmone quam in Salomone.*

ces immunités consacrées par l'ignorance et la barbarie ! Mais le voile qui vous déroboit à l'examen est déchiré ; et puisque le tiers de vos biens, par des arrangements que je respecte, ne pouvant les concevoir, n'appartient point, malgré vos loix, aux veuves, aux orphelins, aux pauvres et aux vieillards, puisque le temps de vous pensionner comme en Angleterre n'est pas encore venu, puisqu'il est nécessaire que loin de votre troupeau, vous veniez à Paris mourir banqueroutiers, après avoir revolté tous les gens de bien par le luxe le plus révoltant, par l'inconduite la plus effrénée, allégez du moins, du fardeau qui l'accable, la partie de la Nation qui, malgré vos exemples, conserve encore le plus de mœurs, et nous vous rendrons en reconnoissance, un titre que vous avez perdu, celui de Prêtres citoyens.

Le FRANÇAIS a osé dire à ses

Nobles : Vous nous regardez comme les Spartiates, les Islotes ; comme l'Américain, les Mulâtres ; vous nous traitez avec plus de mépris que les Commandeurs n'emploient de cruauté envers les negres courbés sous leur fouet ; et cependant vous êtes comme nous des métis de toutes les Nations. Descendez-vous du Sénat de Romulus ? Vos auteurs étoient des brigands. Avez-vous entré, du temps d'Horace, parmi les Patriciens ? (1) Vous aviez alors ce que vous n'avez plus, et vous devez être confondu dans notre ordre. Avez-vous, parmi les statues de vos ancêtres, Trajan et Marc-Aurele, ou Néron et Tibere ? Cachez-vous le tableau d'un aïeul affranchi ? Qui de vous fut baptisé à Tolbiac ? Etiez-vous Bourgeois de Paris avant 1577 ? (2)

(1) *Si Quadragentis sex septem millia desunt, plebs eris.* HORACE.

(2) Depuis Charles le Sage jusqu'à cette époque, les Bourgeois de Paris furent nobles.

Lorsque les Danois, après avoir ravagé les côtes de l'Angleterre, la conquirent, payâtes-vous le Danegelt (1) ou le fites-vous payer ? Transplantés de la Sarmatie dans la Gaule, devez-vous votre Noblesse à l'abjuration de la croyance judaïque ? (2) Êtes-vous au-dessus de nous, parce que le Groculand vous reconnut pour bons pêcheurs ? (3) Avez-vous gagné vos éperons dans les Colleges des Chancelleries ? Nobles dans les carrosses du Roi, dans ses armées, dans ses assemblées provinciales, ne payez-vous point de franc-fief ? (4) Vous avez

(1) Impôt qui, suivant le Docteur Johnson, signifie dépression des Danois.

(2) En Pologne, les Juifs qui se sont fait Chrétiens, sont Gentilshommes.

(3) Les Pêcheurs les plus hardis du Groculand sont nobles.

(4) Cette sortie contre la Noblesse ne regarde nullement les vrais grands Seigneurs, les Montmorency, les d'Estaing, les Périgords, les Rohan, les Crillon, etc. Nous sommes comme les Anglais,

tous des généalogies moins sûres que les chevaux Arabes, Anglais et Audaloux. Ah ! si l'on en examinoit la fabrique !... et vous vous refusez à partager les charges de l'Etat auquel vous êtes si à charge, de l'Etat qui vous nourrit, qui vous comble d'honneurs et de biens, qui régénere vos fortunes en payant vos dettes ; (1) et vous ajoutez, à l'injustice de vos refus, l'ironie la plus absurde, en vou-

---

nous ne considérons comme nobles que la pairie et la vertu.

(1) La Noblesse verse quelques guinées dans le Trésor public ; mais elle les retire vers elle au centuple. Ordres de Chevalerie, Dignités de l'Eglise, de l'Epée et de la Robe ; emplois lucratifs et honorables ; Maisons d'éducation, Maisons de retraites. Chapitres nobles pour les femmes, Chapitres des Cathédrales, pensions, gratifications, tout cela est affecté à la Noblesse ; et dans beaucoup de Provinces elle s'adonne aux professions roturieres, aux métiers les plus vils, sans dérogeance. Voilà pourquoi les Bourgeois aspirent à la Noblesse. Le Gouvernement devroit, à la moindre dérogeance, faire rentrer le pauvre Gentilhomme dans l'ordre du peuple.

lant nous faire croire que votre résistance séditieuse n'a d'autre but que la liberté de la Nation !

Après avoir enchaîné votre aîné par supercherie, l'avoir excédé de travaux humiliants, l'avoir forcé, à coups de fouet, d'obéir à vos caprices, l'avoir nourri au pain et à l'eau, (1) vous

(1) Les Peuples, quoi qu'en disent certaines personnes, ne furent pas entiérement réduits à l'esclavage, par les Nobles. Muratori parle des hommes libres et de ceux connus sous le nom d'*Originarii*, *Arimanii*, *Conditionales*. Il eſt vrai qu'une grande partie de ces hommes libres opprimés sans cesse par les Nobles, se soumirent à l'*obnoxiation*, c'est-à-dire à la condition de Serfs. Leurs Maîtres odieux s'arrogerent sur eux le droit de mort; l'assassinat d'un serf fut effacé par l'amende la plus légere que payoit le Noble; le simple meurtre commis sur une personne libre par un esclave, fut expié par les tortures les plus effrayantes et les supplices les plus longs. Les serfs ne pouvoient que vivre en concubinage; lorsque le *contubernium* devint un espece de mariage parmi eux, les Seigneurs Laïcs et Ecclésiastiques n'accorderent la permission de le contracter, qu'à la condition du droit de cuissage. Les enfants issus de ces liens étoient esclaves; ainsi les Nobles condamnoient leur propre sang égaré

voulez que ce frere, qui a eu le bonheur de rompre ses chaînes, se laisse séduire par des protestations amicales, tandis que vos gestes et vos regards démentent vos paroles de paix. Vous voulez qu'après nous avoir asservis, pillés, rançonnés, bâtonnés, suppliciés, nous soyons encore vos dupes. Dissuadez-vous d'une erreur qui peut ajouter à la haine que vous méritez.

Vous dites : Je ne dois point être soumis à l'impôt, parce que je dois le service militaire. (1)

---

par la brutalité dans les flancs d'une esclave, à couler dans des corps avilis par la servitude. Le serf, considéré comme meuble, se vendit avec la terre; ainsi les Negres de l'Amérique se vendent par têtes avec l'Habitation dont ils sont le bétail; il n'avoit droit d'exiger que le vêtement & la nourriture. Les dons même qu'il recevoit du Maître, appartenoient au Maître; ne pouvant porter les cheveux longs, témoigner contre un Noble, prendre les ordres, entrer dans un Monastere; l'ame de ces hommes étoit tellement dégradée, que plusieurs refuserent la liberté que Louis X leur offrit.

(1) La Noblesse fit, dès le principe, des efforts

Oui, à la premiere époque de la Monarchie, vous ne dûtes point de secours pécuniaires; avec quoi eussiez-vous pu les fournir? Les terres de nos peres vous furent partagées, à la charge du service militaire en personne, pour conserver la conquête; elle est si

---

pour conserver ses bénéfices, (*allodium*, *proprium*, *beneficium*), et pour ne point faire le service militaire, qui en étoit le prix. Cette vérité est fondée sur l'histoire. Grégoire, de Tours, rapporte que Chilpéric, qui monta sur le Trône en 562, *Bannos jussit exigi* de certains Nobles qui avoient refusé de le suivre à la guerre.

Charlemagne, l'année 807, ordonna que le Noble qui posséderoit cinq *mausi*, ce qui revient à soixante acres, marcheroit en personne contre l'ennemi. Il voulut qu'aucun Noble ne s'engageât dans les ordres sans une permission du Prince; car, dit-il, il y en a qui les prennent pour se dispenser du service militaire; il condamna, à une amende de soixante couronnes, celui qui s'y refuseroit, et à la servitude, s'il ne pouvoit payer cette amende, jusqu'à ce qu'il n'eût amassé, par son service d'esclave, de quoi y satisfaire.

Lothaire condamna le Noble qui refusoit le service militaire, au bannissement et à la confiscation des biens.

parfaitement

parfaitement consolidée que sans l'histoire, nous douterions avoir été jamais conquis. Où la cause cesse, l'effet doit-il subsister ?

Les terres ne vous furent d'abord concédées que pour un temps, vous les eûtes ensuite à vie ; mais rompant des engagements sacrés, vous vous maintintes, malgré vos Rois, dans la propriété de ces bénéfices, vous en fîtes des héritages, vous réduisîtes les hommes libres à la condition d'esclaves, les Gaulois à celle de bêtes de somme ; usurpateurs à la fois, et des droits régaliens, et des droits de la nature, vous vous rendîtes indépendants, vous élevâtes ces tourelles dont les débris nous font frémir d'horreur ; et sans le grand Charles, la Gaule n'eût été qu'un affreux désert. (1)

(1) Quand les Amateurs du bon vieux temps, regrettent les anciennes mœurs de NOS PERES, ils

Sous son foible successeur, l'anarchie sortit de ses repaires et recommença ses atrocités. Fûtes-vous sommés par vos Rois de les suivre dans les combats, vous refusâtes toutes les fois que vous vous sentîtes assez forts pour être félons impunément, vous vous révoltâtes contre eux, vous imposâtes à vos Maîtres des conditions humiliantes, tandis que vous semiez l'opprobre sur l'espece humaine; ou, si craignant de justes châtiments, vous obéissiez, vos chevauchées ressembloient plutôt à une montre de l'Ost qu'à une troupe militaire. Au bout de trente à quarante jours, vous rentriez dans vos dongeons, arrosés de nos sueurs et de notre sang, pour y guetter les voyageurs comme des arabes impitoyables, après avoir dévasté sur votre route tout ce que vous rencontriez; après avoir marqué votre

---

ne sçavent ou ne se rappellent pas quels étoient ces temps et ces Peres.

passage ; par le fer et la flamme.

Vos brigandages devinrent si fréquents au neuvieme siecle, que pour nous mettre à l'abri de vos embûches et de vos attaques, nous fûmes obligés de former des caravannes nombreuses.

Si c'est pour ce genre de service militaire que vous prétendez aujourd'hui être exempts de payer une partie de la somme destinée à l'empêcher, vos privileges ont un principe que vous devriez cacher.

Enfin l'affranchissement des serfs de la Couronne, conduisit à la manumission des vôtres. Tout déserteur de vos Domaines, qui passa un an et un jour dans nos Villes, fut regardé comme libre ; et vous, pour regagner d'un côté ce que vous perdiez de l'autre, vous décidâtes que tout franc qui passeroit le même temps sur votre territoire, plus abominable que la Tauride, seroit esclave lui et sa postérité.

Vous lui ravîtes le titre de citoyen, vous l'attachâtes à votre glébe, vous en exigeâtes des services honteux, vous déshonorâtes sa couche, vous prononçâtes un arrêt d'esclavage contre lui, les siens et sa postérité. (1)

Nobles si fiers du dix-huitieme siecle, vous avez bien l'esprit de ceux des premiers temps de la Monarchie; mais le sang de ceux-là, avouez-le, ne circule point dans vos veines. Affranchis comme nous pour la plupart, l'on vous a dételé plus matin; ne vous targuez donc point des privileges abusifs des tyrans de vos peres, et contribuez avec vos freres.

Cependant, affoiblis par les dépenses ruineuses, des voyages d'outre mer, vous nous vendîtes la liberté. Dans la crainte de nouveaux fers, nous nous mîmes sous la sauve-

(1) Dans toutes les coutumes, et sur-tout dans celles de Normandie et de Bretagne, il reste des traces de l'ancien esclavage.

garde des Rois, (1) nous fortifiâmes nos cités, nous formâmes des milices pour les défendre. Ce fut à notre attachement inviolable pour ces Rois, à notre haine invétérée contre vous, qu'ils dûrent principalement la renaissance de leur pouvoir trop souvent méconnu. Et parce que nous avons relevé la puissance et la dignité de leur Couronne, oserions-nous nous en faire un titre, pour refuser au meilleur et au plus juste des Rois, les secours qu'il nous demande pour nous

(1) Les Communautés naissantes accorderent aux Rois des subsides et des Troupes pour faire la guerre aux Barons révoltés, et les Rois protecteurs, donnerent aux Villes la liberté nécessaire à l'aggrandissement de leur Commerce et de leur industrie. C'est dans les cités que naquirent les Arts et les Sciences; ils furent pour ainsi dire allaités par des Bourgeois; bientôt ces Villes eurent leurs représentants aux Etats-Généraux. Ils contribuerent à la promulgation des meilleures loix; car ils étoient, comme à présent, les personnes les plus habiles de la Nation; ils firent marcher à grands pas les Français vers la civilisation et la politesse.

protéger contre vous, et le tribut de notre amour et de notre reconnoissance ?

Mais bientôt le chef de la Nation aggrandit son Royaume de plusieurs Provinces ; les Anglais furent chassés ; leur vainqueur, témoin dans les batailles, de votre inutilité, se promit d'user rarement de vos services. Pour commencer cette utile réforme, il conserva, en temps de paix, un corps de 16,000 hommes d'Infanterie, et de 9,000 hommes de Cavalerie ; son fils qui vous aboucha trop souvent avec son Prévôt Tristan, suppléa vos fannons, vos hauberts et vos épieux, par des troupes réglées, et sur-tout par six mille Suisses, plus fermes que vos arrieres-bans, plus obéissants que votre pospolite anarchique ; à la fin de son regne, le nouvel état militaire fut porté jusqu'à 25,000 hommes de pied, et 15,000 chevaux. Depuis ce Roi, trop fourbe sans doute, peut-

être moins cruel, si l'on pense à votre férocité, depuis Louis XI jusqu'à Louis XIII, vous ne vous montrâtes pas une fois avec vos bannieres ridicules, sans éprouver les dédains de nos freres, vieux soldats attachés à la discipline, et fiers de leurs victoires.... Vous vous empressâtes de partager leurs lauriers; (1) mais acquîtes-vous le droit de les cueillir par le refus de la paie du Souverain?... S'il est ainsi, vous ne devez aucune contribution pécuniaire. Je dis plus; si les armées Françaises sont toutes composées de Noblesse, c'est une ré-

(1) La Noblesse ne devant plus le service Militaire, doit donc payer l'entretien de l'Armée; le Tiers-Etat doit donc en être déchargé! Si on levoit sur eux les fonds assignés pour cette solde, les Ecclésiastiques, Seigneurs de Fief, ne pourroient se proposer de faire le service en personne, à raison de leur état, et les Seigneurs de Fief Laïcs, à raison de leur penchant vers l'insurrection. Les Nobles qui n'ont point de Fiefs pourroient servir en qualité de soldats, et par ce service, éviter la dérogeance.

voltante injustice, d'exiger de ces généreux Héros, qu'ils s'acquittent envers la Patrie, et par le don de leur fortune, et par le sacrifice de leur sang.

Richelieu, en vous terrassant, fut le régénérateur de la Monarchie; il sçut en imposer aux grands factieux, aux brouillons et aux parlementaires. Si son Gouvernement n'eût pas été aussi sévere, si son caractere n'eût pas été aussi inflexible, si ce grand homme n'eût pas senti la nécessité d'une rigidité qui approcha quelquefois de la cruauté, Louis XIII, surnommé le Juste, parce qu'il naquit sous le signe de la balance, eût succombé sous les efforts de l'anarchie; son regne n'eût pas été l'aurore du plus beau regne, et peut-être que Louis XIV eût trouvé son Cromwel. Lequel de vous, roitelets de landes incultes, oppresseurs de paysans stupides, eût osé hasarder le regard de

l'audace et le geste du refus, sous Richelieu ?

Le second Charlemagne parut ; Louis-le-Grand déploya une volonté de jugement, une élévation d'esprit, une fermeté d'ame qui lui valut l'amour de la France et l'admiration de l'Europe. Ses trois cents mille baïonnettes en imposerent moins encore que son vouloir. Ce fut à son amour pour le juste, à sa passion pour le beau, à son enthousiasme pour la gloire, que l'Empire dut une législation moins féodale, des monuments aussi magnifiques que ceux de Rome, et des Provinces couvertes de moissons et de guerriers.

Nobles, Louis XIV fit toutes ces grandes choses sans votre arriere-ban ; il le convoqua, mais il le renvoya. Payez comme nous, et vous ne serez plus convoqués ; le Roi vous déliera de ce devoir auquel il ne pensoit plus. Ou si votre conscience vous dit que

le service militaire est une de vos plus précieuses prérogatives, et qu'il fait une partie essentielle de vos serments, prenez nos cocardes et nos baïonnettes, nous vous cédons les Régiments.

Le FRANÇAIS a osé dire à ses Parlements : (1) Quels sont vos titres pour nous représenter ? Les États de Blois ? Dans quel article de ces États

(1) Le Parlement, dit Pasquier, étoit dans l'origine composé des Pairs et des Ecclésiastiques & Laïques de la premiere distinction dans le Royaume. On y joignit par la suite quelques Clercs ou Legistes. Un Corps ainsi constitué ressembloit parfaitement à la Cour pléniere établie le 8 Mai 1788. Le Parlement a donc tort de réclamer contre sa réintégration. C'est ce Parlement ainsi restauré que l'on pourroit bien appeller Etats-Généraux *au petit-pied*, ou Commission Intermédiaire de la grande diette nationale ; mais comme les Etats-Généraux tenus à Paris en 1355, étoient composés de 800 Membres seulement, dont plus de la moitié étoient des représentants des Villes, le Peuple auroit à desirer qu'au moins la moitié de la Cour pléniere fût composée de plus de la moitié de Députés du Tiers-Etat.

est consignée votre prétention ? Citez donc cette charge. Jamais vous n'avez été établis que *pour rendre la justice aux Peuples* : *les Finances*, *la guerre*, *le Gouvernement du Roi*, *n'ont jamais été de votre ressort.* Cette grande vérité ne vous a point été arrachée par le sentiment de votre foiblesse : vous la reconnûtes toujours, cette immuable vérité, avant la profession publique que vous en fîtes, le 10 Janvier 1484, par l'organe du vertueux Jean de la Vaquerie, votre Premier Président, à la face du Duc d'Orléans, qui vouloit justifier sa révolte en vous en rendant complices.

Vous la reconnûtes aux pieds du Trône, lorsque vous envoyâtes vos députés assurer la Cour de Melun de votre inébranlable fidélité envers le Roi, et de votre attachement inviolable aux vrais principes.

Depuis cette honorable époque, vous n'avez cessé de la fouler aux

pieds. Vous l'avez enchaînée dans son sanctuaire, comme Prométhée le fut sur un rocher, et vous l'avez déchirée comme son vautour. (1)

Quelques flagorneries d'Avocats qui vous comparoient au Sénat de Rome, duquel vous différez davantage qu'un Général de Paroisse ne differe du Conseil des Electeurs Germaniques, votre audacieuse révolte sous la ligue, votre imprudente témérité sous la fronde, trois exemples de Régence donnés par vous sans droit, vos insurrections continuelles, parce que l'on n'employa contre vous que la clémence, votre

(1) Qu'on lise l'Histoire de France, et l'on verra si les Parlements ont laissé échapper une occasion de s'aggrandir aux dépens du Roi et des Etats-Généraux. Ils ont été les principales causes des Guerres civiles, et le Protestant doit regarder un Conseiller au Parlement avec la même horreur que les Mexicains regarderent les Espagnols. Il peut dire des Parlements,

Et six cents Espagnols ont détruit sous leurs coups
Mon Pays et mon Trône, et vos Temples et vous.

rappel de 1774; (1) voilà les principales causes qui ont excité votre conjuration contre le Gouvernement Monarchique : sous la fronde sur-tout, vos projets d'Aristocratie s'établirent snr un plan fixe et raisonné. Vous eûtes, dès ce temps-là, un Goëlard dans Broussel, un d'Éprémesnil dans Blanc-Mesnil ; vous osâtes mettre à prix la tête du Cardinal, premier Ministre.

Mais si le Prince de Condé eût été vainqueur, il vous eût tous détruits ; et c'est ce qui vous arrivera inévitablement, soit que le Roi, convaincu de votre dangereuse existence, par-

(2) Le rappel de 1774 ne cesse d'éffrayer les Baillages. Louis XV détruisit ces Maîtres et le jour de leur désunion, il s'écria: enfin je suis Roi. Notre jeune Monarque brûlant du noble desir de faire le bien de ses Peuples, crut les conseils perfides d'un vieux Courtisan qui l'assuroit que la France, qui n'y songeoit plus, redemandoit les anciens Parlements.... Mais il les connoît trop bien pour jamais les rappeller.

vienne à faire reconnoître que sa sagesse, sa justice et sa bonté doivent seules régner ; soit que les États-Généraux, que vous demandez sans les desirer, ne vous anéantissent comme usurpateurs de leurs droits, et comme les obstacles les plus fermement opposés à leur convocation.

Lorsque des Parlements nouveaux, érigés sur vos anciens territoires, diminuerent votre autorité et vos épices, vous ne fîtes pas une réclamation.

Lorsque vos chaperons furent raccourcis, en vous ôtant l'appel de l'Échiquier de Normandie, des grands jours de Bretagne et du Conseil de Navarre, vous ne fîtes pas une réclamation : vous n'excitâtes pas les peuples au soulevement, en leur disant que les Loix fondamentales de l'État étoient renversées par ce nouvel ordre judiciaire.

Et parce que le meilleur des Rois

veut rendre la justice moins dispendieuse à ses sujets, en suivant l'exemple de ses augustes Prédécesseurs, en établissant, à raison des progrès des Arts et des Sciences, de la Population, de l'Agriculture et du Commerce, des Cours plus rapprochées, des Ressorts moins difficiles à trouver, vous criez à l'iniquité, au renversement des formes, à la violation des serments.

Mais lequel d'entre vous, quelque hautain, présomptueux et ignorant qu'il soit, ne convient, je ne dis pas dans sa conscience, mais dans son cœur, de l'excellence de la nouvelle institution? (1) Quel est le bon ci-

(1) L'on annonce les réformes des Coutumes, de la Législation Criminelle, des Facultés de Droit. La Question après Jugement, appellée Question préalable, est abolie; l'on ne fera plus souffrir un malheureux mille morts avant la mort. Le terme de trente jours entre la Sentence de mort et l'exécution (quelques plats Pamphlets que répandent les Conseillers Damoiseaux) empêchera les Cours de Jus-

toyen qui ne l'a pas desirée ? Quel est le Plaideur qui, ruiné même par sa victoire, n'a pas imploré ce changement si desirable ? Quel est le Philosophe qui n'a pas gémi de voir qu'il vieillissoit sans l'avoir vu ?... Vous criez, vous, Compagnies de Robe, Clercs introduits dans le Conseil des Rois, foyers éternels des factions, parce que l'on vous retranche quelques droits dangereux ; et ces enfants de Mars, toujours braves et fideles compagnons de nos Rois dans les hasards, héritiers du nom et de la bravoure de l'an-

---

tice de rompre, de trancher la tête et de pendre arbitrairement et sans preuves, dans le jour de leur démence ou de leur fanatisme, des Calas, des Lally, des Chevalier de la Barre, des Bradier, des Lardoise, etc. etc. etc.... Nous sçavons bien que si ces Messieurs osoient, ils feroient des refus d'*obtempérer* et des très-humbles et plattes rémontrances *au Seigneur Roi*, pour conserver le petit plaisir de tourmenter leurs victimes avec des coings, avec de l'eau, avec des chaussons de souffre ; mais il n'y a plus de loix et de mœurs ! Nous suivons les usages des Barbares Anglais, Prussiens, Allemands & Russes !

cienne

cienne Chevalerie, dépositaires de sa vertu épurée, la Gendarmerie est réformée sans pousser un gémissement. Le silence héroïque de ce Corps n'accuse-t-il pas vos séditieuses clameurs ?

La vanité des Offices, introduite jadis dans le Temple de la Justice, corrompit l'honnête simplicité de ses Ministres. Dès-lors ce ne fut plus le plus sage, le plus integre, le plus vertueux des trois sujets présentés au Souverain, qui remplaça le Magistrat citoyen. (1) Malgré vos représentations sur la vente à l'encan, sous François Ier., de vingt Charges de

(1) Que les Parlements ne se plaignent donc plus qu'on renverse une loi fondamentale de la Monarchie, puisque l'on remet par l'Ordonnance du 8 Mai 1788, la nomination des Magistrats comme anciennement. L'inamovibilité des Offices est bien une loi fondamentale de l'Aristocratie que les Aristocrates ont glissé comme loi fondamentale Monarchique parmi les loix vraiment constitutives de l'Etat, telles que la succession au Trône, etc.

Conseillers-Jugeurs au Parlement, le vil or y fit asseoir des gens enrichis par les plus viles manœuvres. Vos Charges se vendirent ; elles devoient produire un intérêt d'autant plus inégal, d'autant plus injuste, que vous en fûtes seuls les Arbitres et les Juges. A la baillée de roses, aux confitures, aux épiceries, succederent d'énormes pillages. Vous ruinâtes vos Justiciables, par des contributions que vous nommâtes droits et vacations ; et ce génie de brigandage, auquel vous associâtes celui de vos Secrétaires, n'a cessé d'exister jusqu'au 8 Mai 1788.

Tandis que vous vous pariez, aux yeux de la Nation, d'une apparence de dévouement sans bornes à ses intérêts, tandis que vous vous annonciez à elle comme le rempart de sa liberté, tandis que vous faisiez à l'Administration une guerre de plume, n'étant pas assez forts pour en faire

une de fer, tandis que vous arrêtiez, par des défenses inconcevables, des opérations dont on ne devoit point vous confier la sagesse et l'utilité, tandis que vous accusiez les Cours de Louis XV et de Louis XVI de dissipations et de prodigalités, leurs Ministres de vols et de rapines; vous, Sénateurs anarchiques, vous étiez retranchés dans vos Palais, devenus, par votre sordidité, la caverne de Gilblas. Là, au nom de la Déesse, vous sacrifiiez des hommes; là, au nom sacré des Loix, vous acheviez de mettre à nud le voyageur infortuné, le voyageur trop crédule, qui venoit se plaindre à vous d'avoir été déshabillé successivement dans tous les antres de la route, habités par vos inférieurs.

O vous qui confédérez! qui établissez entre vous une correspondance (1)

(1) Les Parlements ont envoyé des Couriers sur

criminelle, qui combinez un plan uniforme de désobéissance, qui excitez vos Justiciables à l'insurrection, qui opposez le nom du Roi à la volonté du Roi, qui faites douter les peuples de la bienfaisance de ses vues, qui

---

toutes les routes pour prendre des Arrêtés uniformes, pour lier les Tribunaux inférieurs par la crainte de la note d'infâmie et de la profligation de 1774; pour exciter la Noblesse à la révolte, ils ont répandu qu'ils rentroient de semaines en semaines, que les Ministres étoient en contradiction, que le Roi commençoit à s'effrayer, que le Chancelier Pitt avoit proposé dans le Conseil secret du Roi d'Angleterre de faire une descente en Bretagne, que la banqueroute alloit se faire sous six mois, que le Gouvernement préparoit un papier monnoie, qu'il soutenoit à la Bourse les effets royaux, que les Officiers des Troupes ne devoient point obéir aux ordres du Roi pour maintenir l'ordre intérieur; que sçai-je ce qu'ils n'ont pas fait. Sous la fronde, il y avoit un Roi des Halles, le Duc de Beaufort; ils n'ont point de chef, à moins qu'ils ne fassent un fantôme de Roi du Palais, de l'Energumene des Isles Sainte Marguerite; dans ce cas, le seul Général à lui opposer, c'est le brave et éloquent Comte de Lally-Tollendal.

répandez, avec profusion, des manifestes de guerre civile, sous le nom d'Arrêtés contre le despotime Ministériel, qui semez, avec audace, des traités publics de sédition, sous l'humble titre de Remontrances, qui voulez faire prononcer une interdiction flétrissante, par des enfants qui adorent leur pere, et qui sont couverts de ses bienfaits, qui confiez l'exécution de cet arrêt, à jamais flétrissant pour vous, à l'épée de la Noblesse, que vous attroupez, que vous échauffez, que vous soudoyez, petits Robins!... Vous devenez des conjurés forcénés, parce que votre Maître veut sauver ses Sujets de votre oppression, de vos lenteurs, de votre ignorance, de votre orgueil, de votre avarice et de vos injustices. (1) Ce n'est point

(1) Toutes ces qualifications sont vraies. J'ajoute qu'il n'est pas un Corps que les Parlements n'aient humilié depuis leur rentrée en 1774; j'ajoute que

à cause des Vingtiemes, que vous allumez le feu de la discorde, que vous implorez un chef de cette tygresse, que vous voudriez voir succéder, à Paris et dans le Royaume, une Saint Barthelemy politique à une Saint Barthelemy religieuse.... Les véritables FRANÇAIS vous ont deviné.

Louis XVI vous a dit, comme Henri IV :

» Je prends bien les avis de tous mes » serviteurs ; lorsqu'on m'en donne » de bons, je les embrasse, et si je » trouve leur opinion meilleure que » la mienne, je la change volontiers ; » il n'y a pas un de vous, que quand » il me voudra trouver, et me dire :

---

dans tous les procès où un Vassal a eu affaire contre son Seigneur, un Roturier contre un Noble, un Noble contre un Conseiller, le Vassal, le Roturier, le Noble ont été sacrifiés. Que n'ajouterois-je pas, s'il falloit un volume pour prouver leur tyrannie?

» SIRE, vous faites telle chose qui » est injuste à toute raison, que je » ne l'écoute fort volontiers.... Il » ne faut pas donner occasion aux » mauvais bruits qui courent par-tout » le Royaume ; vous en êtes la cause » pour n'avoir pas promptement vé- » rifié l'Edit.

» On dit que je veux favoriser ceux » de la Religion, et on veut entrer » en quelque méfiance de moi....

» J'aime mon Parlement de Paris » par-dessus tous les autres ; il faut » que je reconnoisse la vérité, que » c'est le seul lieu où la justice » (ici Henri le Grand parle seul) se » rend aujourd'hui dans mon Royau- » me ; *il n'est point corrompu par* » *l'argent.*

» En la plupart des autres, la jus- » tice s'y vend, et qui donne deux » mille écus l'emporte sur celui qui » donne moins ; je le sçais parce que

» j'ai aidé autrefois à boursiller, mais » cela me servoit à mes desseins par- » ticuliers.

» Vos longueurs et vos difficultés » donnent sujet de remuements étran- » ges dans les Villes. L'on a fait des » Processions contre l'Edit, même » à Tours, où elles se devoient moins » faire qu'en aucun autre lieu, d'au- » tant que j'ai fait celui qui en est, » Archevêque ; l'on en a fait aussi » au Mans, pour inspirer aux Juges » à rejetter l'Edit ; cela ne s'est fait » que par mauvaise inspiration. Em- » pêchez que de telles choses n'arri- » vent plus. Je vous en prie, que je » n'aie plus à vous parler de cette » affaire : faites-le, je vous le com- » mande et vous en prie. »

Louis XVI a puisé dans ce discours du bon Henri, la marche de sa conduite avec son Parlement, comme celle avec ses Notables dans

celui-ci que son aïeul prononça à l'Assemblée de Rouen.

Tremblez, malheureux Rois, votre règne est passé. (1)

VOLT. Œdipe, Acte III. Scene IV.

---

(1) Je finis cet Ouvrage par l'égayer avec quelques Vers d'un homme qui les connoissoit à merveille. Ils sont extraits d'une facétie intitulée : *les Cabales*.

Mais un gros de Bourgeois de ce côté s'avance :
« Choisissez, me dit-on, du vieux ou du nouveau. »
Je croyois qu'on parloit d'un vin qu'on boit sans eau ;
Et qu'on examinoit si les gourmets de France
D'une vendange heureuse avoient quelque espérance.
Ou que des érudits balançoient doctement
Entre la Loi nouvelle et le vieux Testament.
Un jeune Candidat de qui la chevelure
Passoit de Clodion la royale coëffure,
Me dit d'un ton de Maître avec peine adouci,
» Ce sont nos Parlements dont il s'agit ici.
» Lequel préférez-vous ? — Aucun d'eux, je vous jure.
Je n'ai point de Procès ; et dans ma vie obscure
Je laisse au Roi mon Maître, en pauvre Citoyen,
Le soin de son Royaume, où je ne prétends rien.

369

Assez de grands esprits, dans leur troisieme étage,
N'ayant pu gouverner leur femme et leur ménage
Se sont mis, par plaisir, à regir l'Univers.
Sans quitter leur grenier, ils traversent les Mers,
Ils raniment l'Etat, le peuplent, l'enrichissent,
Leurs Marchands de papier sont les seuls qui gémissent.
Moi, j'attends dans un coin que l'Imprimeur du Roi
M'apprenne pour dix sols mon devoir et ma Loi....
Mais, Monsieur, des Capets les Loix fondamentales,
Et le Grenier à sel, et les Cours féodales,
Et le Gouvernement du Chancelier Duprat....
Monsieur, je n'entends rien aux matieres d'Etat.
Ma loi fondamentale est de vivre tranquille,
La fronde étoit plaisante, et la Guerre civile
Amusoit la Grand'Chambre et le Coadjuteur.
Barricadez-vous bien; je m'enfuis, serviteur.

FIN.